



Réseau d'écologie
industrielle et territoriale
en Occitanie

AMO du Réseau régional de l'EIT en Occitanie

Élaboration d'une stratégie régionale d'EIT

Synthèse et recommandations

Jun 2021

Sommaire

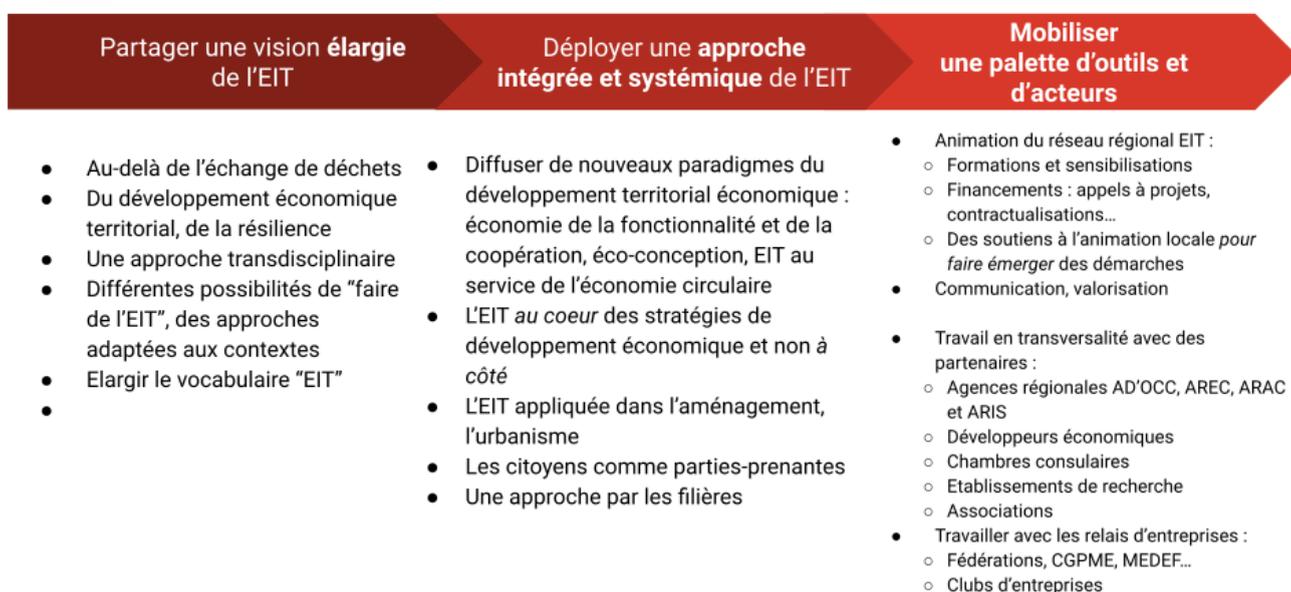
Résumé	2
Écologie industrielle et territoriale, c'est quoi ?	2
Trois grands enjeux pour donner toute sa place à l'EIT en Occitanie :	2
Objectifs opérationnels de la stratégie régionale et du réseau :	2
Projection à 10 ans :	3
Préambule	3
Une vision élargie de l'EIT à partager	4
Constats : une appropriation parcellaire du sujet	4
Proposition d'une vision de l'EIT	5
L'EIT en Occitanie dans 10 ans : projections	7
Constats : une nécessaire approche transdisciplinaire	7
Un manque d'intégration de l'EIT dans les stratégies régionales	7
Une vision du développement économique encore très exogène, fondé sur les nouvelles implantations	7
Une difficulté sémantique récurrente avec l'acronyme EIT	8
L'EIT dans 10 ans en Occitanie : stratégique, intégrée et largement partagée	8
Stratégie de déploiement de l'EIT en région Occitanie	10
Quels objectifs de développement de l'EIT en région ?	10
Quelles modalités d'approche pour les démarches d'EIT occitanes ?	11
Une approche intégrée et systémique de l'EIT	12
Rôle des acteurs	13
Rôles et perspectives du réseau régional EIT	14
Objectifs du réseau, suivi et évaluation	16
Les moyens à mobiliser pour déployer la stratégie	18
Articulation avec la feuille de route issue du GT3 du PRAEC	20

Résumé

Écologie industrielle et territoriale, c'est quoi ?

L'écologie industrielle est une démarche innovante visant la mise en place d'une gestion intégrée des ressources à une échelle territoriale. Elle s'appuie sur deux principes d'action que sont la structuration de réseaux de coopération territorialisés (écosystèmes d'acteurs) et la quantification et la géolocalisation des flux et des stocks de ressources. Les moyens d'animation dédiés génèrent des synergies autour des ressources des acteurs en présence (échange et mutualisation de flux, partage d'équipements, nouvelles activités innovantes, etc.), porteuses d'économies financières et de ressources.

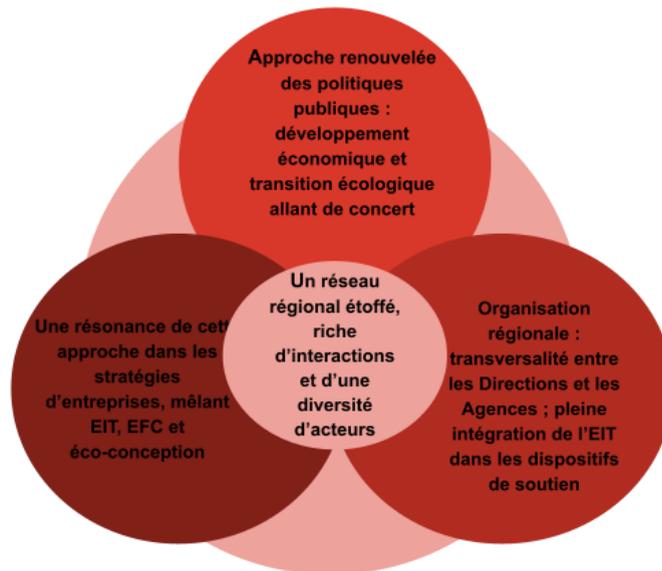
Trois grands enjeux pour donner toute sa place à l'EIT en Occitanie :



Objectifs opérationnels de la stratégie régionale et du réseau :

- Réaliser des synergies exemplaires et des "projets vitrines"
- Pérenniser les démarches d'EIT existantes
- Massifier les projets : mutualisations, extensions, développement
- Essaimer l'EIT : initier de nouvelles démarches
- Intégrer de manière systémique l'EIT dans les politiques publiques structurantes et stratégiques : développement économique, aménagement/urbanisme régional

Projection à 10 ans :



Préambule

La dynamique de développement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) est forte à l'échelle nationale avec plus de 200 démarches identifiées en France, et soutenues par un réseau national dédié (le Réseau SYNAPSE www.reseau-synapse.org). Pratiquement toutes les régions françaises sont impliquées dans le portage d'un réseau régional d'EIT qui apportent leur soutien opérationnel aux acteurs et animateurs locaux. Des régions sont un peu plus en avance que d'autres comme la Nouvelle-Aquitaine, Grand Est ou encore PACA. L'Occitanie avec le lancement de son réseau et la mobilisation d'un animateur régional dédié à l'automne 2020 est en train de rattraper son retard.

Le contexte global s'affirme comme propice à l'accélération du développement de sujets tels que l'économie circulaire (ECi) et l'EIT. Les collectivités sont de plus en plus impliquées dans les stratégies d'ECi, motivées par l'obtention du nouveau label proposé par l'ADEME. Sur le champ de l'EIT, il est à noter aussi que, sous l'impulsion du Réseau national SYNAPSE dédié au sujet, les réseaux nationaux d'entreprises (Centre des Jeunes Dirigeants, MEDEF, etc.) se sont récemment et sérieusement impliqués dans la promotion du sujet auprès de leurs membres.

Même si face à l'urgence des enjeux environnementaux, les sphères économiques et politiques n'évoluent pas assez vite, la pandémie mondiale de COVID19 a joué un rôle d'accélérateur de changement. Les ruptures des grandes chaînes de valeur globales permettent de faire passer des messages très nouveaux. Les discours sont aujourd'hui systématiquement teintés de "vert", et les plans de relance, qu'ils soient européen, français ou régionaux, intègrent tous une orientation écologique plus ou moins ambitieuse.

La région Occitanie s'engage concrètement, avec l'EIT déjà intégrée dans son PRAEC depuis 2018, et son Green New Deal adopté au mois de novembre 2020. Tout comme ses partenaires et co-pilotes du Réseau régional d'EIT : DR ADEME, Tryfil et DECOSSET.

Cette note vise à alimenter la réflexion stratégique de l'équipe de pilotage du Réseau régional d'EIT en Occitanie dans l'objectif de déploiement de l'EIT et de structuration du réseau à l'échelle du territoire régional.

Ce travail a été réalisé entre novembre 2020 et février 2021 sur la base de l'expertise du groupement INDDIGO-MYDIANE/SCOP OZON, chargé de l'animation du réseau, et d'entretiens menés avec des personnalités clés :

- **Agnès LANGEVINE** (VP Région Occitanie en charge de la transition écologique et énergétique, de la biodiversité et de l'économie circulaire) ;
- **Michel PEYRON** (Directeur DR Ademe Occitanie)
- **Gabriel COLLETIS** (Économiste, Univ. Toulouse 1, membre du Club d'Analyse Économique de la Région Occitanie au titre des personnalités qualifiées, Président de l'association du Manifeste pour l'Industrie (MAI) ;
- **Julien Valery**, membre de l'association du Manifeste pour l'Industrie (MAI).
- **Céline MUGNIER** (Agence de développement économique Ad'Occ)
- **Étienne BALDY** (Agence de développement économique Ad'Occ)
- **Benoît THIERRY** (Région Occitanie, co-pilote du Réseau régional EIT)
- **Véronique TATRY** (DR ADEME, co-pilote du Réseau régional EIT)
- **David LAMBERT** (DECOSSET, co-pilote du Réseau régional EIT)

Une vision élargie de l'EIT à partager

Constats : une appropriation parcellaire du sujet

La nécessité de développer l'EIT, en Occitanie comme en France, est largement confirmée. Mais force est de constater un problème de maturité sur le sujet, principalement du côté des décideurs politiques et des chefs d'entreprises, que ce soit pour la compréhension des fondamentaux comme pour la mise en pratique de ce concept.

Ainsi, l'EIT est soit complètement inconnue, soit elle fait l'objet d'une vision restreinte à une "meilleure gestion des déchets" où "les déchets des uns deviennent les ressources des autres". C'est en partie vrai, mais cette vision trop restrictive peut nuire à sa diffusion opérationnelle, limitant le périmètre des possibles.

Rappelons en effet que l'écologie industrielle (depuis le début des années 90) et l'écologie territoriale (plus récemment en 2010), sont avant tout deux champs scientifiques mobilisant une importante communauté de chercheurs à travers le monde.

La proposition scientifique de l'écologie industrielle et territoriale est de s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes naturels pour en appliquer les principes aux activités humaines et utiliser ainsi l'ensemble des ressources naturelles de manière optimale (sans dépasser les taux de renouvellement et sans dégrader les milieux naturels).

L'écologie industrielle et territoriale explore ainsi l'hypothèse que le système industriel et la Biosphère ne sont pas séparés. Le système industriel (les processus de fabrication et de consommation des biens et des services) peut ainsi être considéré comme une forme particulière d'écosystème, dans lequel les ressources, quelles qu'elles soient, sont étudiées à travers les flux et les stocks de matière, d'énergie et d'information.

L'écologie territoriale se donne en particulier pour objectif d'analyser et de transformer le métabolisme des territoires, en se fondant sur l'analyse des processus naturels et sociaux qui en sont à l'origine¹.

Au début des années 2000, pour sortir de l'approche strictement industrielle des activités humaines, les praticiens français qui se sont emparés de l'écologie industrielle lui ont accolé l'objectif "territoriale", créant ainsi l'EIT. Une décennie plus tard, le terme d'économie circulaire est apparu, et s'est imposé grâce à des vocables plus adaptés au monde économique.

Au fil des années, les différents acteurs dans les territoires se sont forgé par la pratique leur propre point de vue sur l'EIT. Nous constatons régulièrement des faiblesses sur l'approche systémique de l'EIT, par les acteurs censés les porter politiquement et les déployer sur le terrain. Pourtant, l'EIT est régulièrement présentée comme l'application territoriale de l'économie circulaire, dont l'objectif est de générer des coopérations autour de l'utilisation des ressources.

Même si la terminologie "écologie industrielle et territoriale" n'est pas optimale du point de vue "communication", l'EIT constitue une base scientifique et pratique solide pour répondre aux enjeux sur l'utilisation des ressources. Il semblerait donc important de travailler sur le fond, quel que soit le vocabulaire employé, pour formuler une proposition mobilisatrice auprès des décideurs, qu'ils soient publics ou privés. Cela suggère une action de communication forte de la part du réseau EIT et de la Région pour afficher l'EIT comme une stratégie forte à intégrer dans le développement des territoires et des entreprises en Occitanie. Nous verrons plus loin dans cette note qu'une approche fondée sur une combinaison des trois piliers de l'ECi que sont l'EIT, l'EFC et l'éco-conception semble pertinente.

La vision d'Agnès Langevine, Vice-Présidente de Région : *"L'EIT est un sujet structurant, qui ne doit pas s'arrêter au développement économique, mais être considéré comme un outil de planification territoriale. Il faut construire l'écosystème d'acteurs en fonction du profil territorial (urbanisme, activité économique, logistique, etc.). L'EIT c'est aussi du foncier : il faut renverser le modèle d'aménagement et d'implantation, y compris sur le foncier agricole. L'EIT, ce sont les acteurs économiques et publics, mais il ne faut pas oublier le côté usagers. L'ancrage territorial est important pour disposer d'un écosystème cohérent ."*

Michel Peyron, Directeur régional ADEME, complète ainsi : *"L'EIT crée une dynamique de coopération sur les territoires via des bouclages de flux. Elle contribue en cela au développement économique et à la résilience des entreprises et des territoires"*.

Proposition d'une vision de l'EIT

Nous formulons ci-dessous une proposition de vision de l'EIT pouvant servir de base de travail avec les acteurs en région promoteurs des différentes facettes de l'économie circulaire.

L'écologie industrielle et territoriale est une démarche innovante visant la mise en place d'une gestion intégrée des ressources à l'échelle du territoire. C'est une réponse pratique aux enjeux de résilience des territoires et de leurs acteurs dans un contexte de pression sur les ressources, de durcissement des contraintes réglementaires environnementales et de grande volatilité des prix sur les matières premières. En intégrant l'EIT dans les stratégies de développement économique

¹ Sabine Barles, « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 5, n°1 | Février 2014, mis en ligne le 04 février 2014, consulté le 16 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org>

et d'aménagement, le territoire devient moins fragile aux risques de pénurie à travers la réduction des consommations qui ne sont pas en adéquation avec ses propres ressources.

À travers une stratégie d'EIT, les activités économiques ne sont plus uniquement considérées comme des "systèmes" caractérisés par des flux monétaires, mais également par des flux de matières, d'eau, d'énergie, de sols, de déchets et d'informations.

Une démarche d'EIT permet ainsi d'optimiser, par la mise en place de synergies, l'utilisation des ressources matérielles (matières, eau, déchets) et immatérielles (données, informations, connaissances, coopérations, compétences...) sur son territoire de déploiement.

Par sa dimension globale et intégrée, l'EIT s'inscrit comme un pilier transversal de l'économie circulaire. Elle est un cadre stratégique et opérationnel pour des initiatives coopératives, favorisant un développement basé sur l'innovation et la maîtrise des impacts liés aux consommations de ressources.

L'EIT repose sur deux piliers complémentaires que sont :

- La quantification et la géolocalisation des flux et des stocks de ressources ;
- La structuration de réseaux de coopération territorialisés (écosystèmes d'acteurs).

La combinaison de ces deux dimensions, opérée par un dispositif d'animation dédié, génère des synergies et une dynamique de coopération entre acteurs variés : entreprises, collectivités, gestionnaires de zone, aménageurs, universités, associations, développeurs économiques....

Ainsi, les démarches d'EIT peuvent déboucher sur cinq grandes catégories d'actions :

- Bouclages internes de flux (en priorité) : valorisation d'effluents, de combustibles, de chaleur, etc. ;
- Synergies de substitution : échanges de flux de matières et d'énergie entre structures. Des déchets, sous-produits, effluents ou énergies se substituent aux flux habituels ;
- Synergies de mutualisation :
 - Mise en commun de services ou de moyens par des structures pour produire, par exemple de la vapeur, ou encore collecter certains déchets. Ces pratiques permettent de réaliser des économies d'échelle ;
 - Partage de ressources, de matériels ou d'équipements : des chaudières ou des stations d'épuration peuvent, par exemple, sous certaines conditions réglementaires. Cela s'applique également aux ressources "humaines" (emplois partagés), et aux immobilisations : salles de réunion, lieux de stockage, etc. ;
- Nouvelles activités innovantes : les chaînes de valeur économiques peuvent révéler des manques et donc des opportunités d'activités en circuit court (produit ou service).

Le contexte actuel de crise économique va générer de nouveaux besoins pour les entreprises, dont certains pourront trouver des solutions dans les approches collectives et coopératives induites par l'EIT. Les actions que génère l'EIT contribuent ainsi à un développement intégré des entreprises et du territoire. Elle induit des effets "gagnant-gagnant" identifiés par les acteurs économiques et les collectivités comme des nouveaux facteurs de compétitivité et d'attractivité.

L'EIT en Occitanie dans 10 ans : projections

Constats : une nécessaire approche transdisciplinaire

Trois grands constats sur la situation actuelle montrent le chemin à parcourir, pour donner corps aux ambitions affichées.

Un manque d'intégration de l'EIT dans les stratégies régionales

En premier lieu, on observe aujourd'hui **une intégration insuffisante de l'EIT** (et de l'économie circulaire en général) **dans les stratégies régionales**. A ce stade, l'inscription des intentions dans les documents de planification doit porter ses fruits, à travers une coordination effective des acteurs institutionnels, une transversalité dans les dispositifs et politiques publiques. Le PRAEC (Plan régional d'économie circulaire) de 2019 contient une action "Déployer l'Écologie Industrielle Territoriale sur les territoires d'Occitanie" (issue d'un Groupe de Travail dédié et reprenant sa feuille de route). Le SRADDET 2040 porte "des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques", qui sont autant d'ambitions communes avec celles de l'EIT. Cette ambition reste probablement encore à rendre opérationnelle : *"Il faut aussi intégrer l'EIT dans les pratiques d'aménagement du foncier"* (Agnès Langevine). Ainsi, une action d'intégration de l'EIT est en cours (avril 2021) dans le cadre d'un AMI "Territoires d'équilibre". Le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) affiche parmi ses 20 priorités, la "Transition écologique et énergétique dans l'entreprise" ; et il prévoit que dans le cadre des "demandes d'aide à la Région pour un programme d'innovation, l'entreprise devra au minimum lancer au choix une démarche d'efficacité énergétique ou d'économie circulaire" (l'EIT étant citée parmi les possibilités). Ainsi, le récent *Green New Deal* cite la démarche régionale d'EIT à travers l'analyse du "métabolisme économique"², et prévoit des indicateurs complémentaires au PIB pour évaluer les politiques publiques. Son Acte II prévoit de lancer un appel à projets "nouvelle économie résiliente et circulaire", des sensibilisations et formations. Pour autant, sur le terrain, les actions restent sectorielles. Selon Agnès Langevine : *"Il n'y a pas de coordination dans les actions d'économie circulaire entre la Région et Ad'Occ. Il faut évoluer là-dessus"*. Gabriel Colletis nous dit : *"L'idéal type est d'avoir une démarche complètement intégrée de développement économique et de transition écologique, alors que la plupart du temps ils sont articulés de manière distincte. [...] Ce cloisonnement ne permet pas d'avancer"*.

Une vision du développement économique encore très exogène, fondé sur les nouvelles implantations

Le second point concerne les modalités de déploiement de la stratégie régionale de **développement économique, qui semble encore miser sur le nombre de nouvelles implantations et la création de zones d'activités**. Ainsi par exemple, l'action d'Ad'Occ révèle une approche de l'EIT "à la marge" dans les actions d'implantation des entreprises et de développement des ZAE : on y intègre plus de qualité environnementale, mais pas d'approche en écosystème.

² Démarré en avril 2021, qui viendra alimenter la prochaine édition du SRDEII. À noter que le métabolisme économique est un outil complémentaire au métabolisme territorial fondé sur la quantification des flux de matière.

Même si des expériences inspirantes existent sur le territoire (Portes du Tarn, action REL'OCC qui soutient l'implantation d'entreprises sur les principes de l'ECi), le modèle d'expansion économique via la création de nouvelles zones, pourrait être questionné. Ainsi, Véronique Tatry s'interroge : *“Faut-il continuer à créer de nouvelles ZA ?”* Gabriel Colletis voit les ZA comme *“Des lieux de concentration d'acteurs, mais rarement des écosystèmes. On y trouve du foncier, l'autoroute pas loin, de la fibre...C'est une logique de localisation. Les entreprises ne s'y parlent pas”*. Il y a en outre un enjeu de requalification des ZAC et des friches existantes. Par exemple sur le territoire de Toulouse Métropole, les zones d'activité datent des années 70. Les ZA doivent donc être envisagées comme des espaces de collaboration.

Aussi, les objectifs de nouvelles implantations fixés à Ad'Occ sont perçus comme contradictoires avec l'EIT : l'agence y voit un risque de réduire le nombre d'opportunités d'implantations, compte-tenu de la difficulté de mettre en synergie les entreprises de manière systématique. *“On en arrive à implanter des entreprises un peu “coûte que coûte” pour atteindre des objectifs d'implantation. Si on nous demande demain d'implanter des entreprises dans une logique EIT, on va diviser par deux ou trois nos chiffres, et il faut l'assumer”*. Cette vision dichotomique (l'EIT versus le développement économique) est à dépasser, en apportant aux développeurs d'Ad'Occ une vision plus complète de ce que peut apporter l'EIT. On note toutefois une mobilisation de plus en plus forte de direction telle que la Direction de l'aménagement, du foncier et de l'urbanisme (DAFU) et des chargés de projets Ad'Occ pour intégrer l'EIT sur de nouveaux projets de ZAE.

Une difficulté sémantique récurrente avec l'acronyme EIT

Enfin, **un enjeu sémantique** émerge. Tout d'abord, aujourd'hui l'acronyme “EIT” n'évoque rien pour de nombreuses personnes (Benoît Thierry). David Lambert note que le mot “industriel” le rend limitatif et compliqué à partager.

Le vocabulaire employé et la porosité des concepts très liés entre eux (écologie industrielle et territoriale - EIT - ; économie de la fonctionnalité et de la coopération - EFC - ; économie circulaire ; éco-conception), ne facilitent pas la lisibilité et la communication. Cela entraîne des freins à la mobilisation. Comment en donner une vision cohérente et accessible ? Une réflexion forte doit être menée sur le vocabulaire à employer et la communication. Pour Gabriel Colletis, on évoque *“L'économie circulaire, les circuits courts, l'EFC, l'EIT. Ce sont quatre concepts non stabilisés, il y a donc un certain brouillage dans les démarches entreprises, on ne sait pas comment les positionner les uns par rapport aux autres”*. Pour Véronique Tatry, il y a *“un enjeu de vulgarisation du sujet sans en perdre l'essence, en partant de l'histoire”* ; Benoît Thierry parle de *“pragmatisme, certaines entreprises s'étonnant de faire déjà de l'EIT”*.

De toute évidence, la complémentarité des approches opérationnelles que sont l'EFC, l'EIT et l'éco-conception, au service d'objectifs communs, est à mettre en avant. La Région, Ad'Occ, et l'ADEME, qui soutiennent l'animation régionale sur ces approches, affirment d'ores et déjà leur volonté de faire converger [ses] actions en termes d'EIT, avec les modèles économiques vertueux proposés par l'EFC et en intégrant de l'éco-conception. Il faut donc développer une pédagogie ciblant les entreprises et positionnant les 3 concepts entre eux de façon graphique.

L'EIT dans 10 ans en Occitanie : stratégique, intégrée et largement partagée

En combinant les visions évoquées par les personnalités interrogées, nous aboutissons à une vision de l'EIT en Occitanie pour 2030. Elle est devenue un sujet majeur et est pleinement intégrée aux stratégies régionales de développement économique et de transition écologique. Un message commun est porté à travers des démarches intersectorielles cohérentes entre elles. Dans

l'ensemble, ce sont de nouveaux modèles économiques qui sont poussés, à travers une articulation des approches EIT / EFC et éco-conception auprès des acteurs économiques. La transition écologique de l'économie est largement amorcée, ou tout simplement c'est l'économie circulaire qui est en action.

Une vision ambitieuse : faire de la région une vitrine

Pour Agnès Langevine, l'EIT doit être à terme *“Une marque de fabrique, comme “région à énergie positive”, ou encore l’actuel Green New Deal”*. David Lambert en donne une déclinaison opérationnelle : *“A 10 ans, on espère plusieurs opérations vitrines, mais aussi tous les territoires ou presque avec une stratégie EIT plus précise (en lien avec leurs territoires limitrophes)”*. Julien Valéry propose de viser alors *“une sorte d’obligation d’une démarche d’EIT pour les entreprises occitanes”*. Pour Benoît Thierry, une démarche réussie c'est *“un projet qui intègre l’EIT dès l’origine”*.

Une vision renouvelée du développement économique

La Vice-Présidente de la Région nous le dit clairement : *“Je ne vois pas comment on peut faire du développement économique en dehors de l’EIT et de l’économie circulaire. La crise sanitaire est issue d’une crise écologique. On ne peut avoir une région et des activités résilientes sans économie circulaire. 2030 c’est demain. On risque de connaître des crises successives, qui appellent à travailler l’autosuffisance, la valeur territoriale, le métabolisme.”* Gabriel Colletis enfonce le clou : pour lui, *“La compétitivité de l’industrie aujourd’hui et demain sera soit écologique, soit elle ne sera pas.”* Cette mutation est possible car déjà à l’œuvre chez certains dirigeants d’entreprises, notamment à l’aune de la crise que nous vivons. Julien Valéry témoigne : *“Il y a 2 ans, tenir un discours sur l’écologie comme colonne vertébrale de votre stratégie, c’était inaudible chez les entreprises. Le vent a commencé à tourner en 2019”*. Agnès Langevine voit en effet l'EIT comme *“Une opportunité formidable, que les décideurs envisagent à travers le “Made in Occitanie”, selon un entrepreneuriat coopératif”*. C'est alors aussi une nouvelle vision de l'entreprise qui s'est développée : elle est ancrée et au service du territoire. En effet, en 2030 l'économie circulaire, l'EFC et l'EIT ont abouti à certaines formes de relocalisations et de réindustrialisations. Or comme le souligne Julien Valéry : *“L’industrie peut pâtir d’une image négative dans l’opinion publique (pollutions, risques, conditions de travail dégradées). Il faut réfléchir sur la raison d’être de l’industrie ; en l’occurrence elle devrait être de répondre aux besoins essentiels des habitants. Parallèlement, la production locale doit avoir pour corollaire une certaine justice sociale, avec un accès de tous à ces productions locales, de qualité.”*

En synthèse, l'EIT aura contribué en 2030 à plusieurs aspects complémentaires :

- Une réputation/image de la région exemplaire ;
- Le renouvellement de certaines filières ;
- L'amélioration du métabolisme territorial / moins d'impacts sur le climat ;
- La restructuration des procédés de production sobre en ressources ;
- L'implantation de nouvelles activités à finalité sociale et écologique ;
- Un développement économique fondé sur la coopération ;

La crise économique actuelle nous rappelle la fragilité des tissus économiques locaux, notamment en Occitanie où le secteur moteur vit son premier choc sérieux depuis l'après-guerre. Plus les écosystèmes naturels sont "maillés" et complexes, plus ils sont résilients. Il en va de même pour les tissus économiques.

Des impacts concrets dans l'organisation régionale : développement économique et transition écologique allant de concert

Pour Michel Peyron, dans 10 ans l'EIT est devenue *"une action phare du développement du territoire régional, comme le sont déjà les énergies renouvelables, ce qui se traduit par un niveau d'appui de l'EIT équivalent à celui des ENR aujourd'hui"*. *"Au niveau institutionnel, à la Région notamment, le Développement Économique et la Transition Écologique ne sont plus séparés"* (Gabriel Colletis). De fait, tous les acteurs du développement économique sont mobilisés. Pour Véronique Tatry, l'EIT n'est alors *"plus une matière théorique, mais il y a eu une mutation des acteurs économiques"*. Elle note qu'avec *"120 personnes chez Ad'Occ plus toutes les têtes de réseau, les clusters... cela fait plus de 1000 personnes, c'est une importante force de frappe !"*. Et d'ailleurs, s'interroge-t-elle, *"parlera-t-on encore d'EIT ?"*

Stratégie de déploiement de l'EIT en région Occitanie

Quels objectifs de développement de l'EIT en région ?

Les avis récoltés convergent quant au niveau de priorité des trois grands objectifs poursuivis pour le déploiement de l'EIT en Occitanie.

Le premier objectif consiste à **pérenniser les démarches existantes**, et ce afin de viser *"un effet d'entraînement sur les autres"* (Véronique Tatry). Agnès Langevine parle de *"valoriser des pépites (synergies, démarches), de construire des démonstrateurs"*. Il conviendrait aussi de comprendre pourquoi certaines démarches historiques dans la région ont "calé" (comme celle de la CCI 82) ; et voir comment les aider à redémarrer.

Le deuxième objectif est de **massifier les démarches à l'échelle de plusieurs territoires proches** géographiquement, sur un continuum physique et/ou administratif. Il s'agit alors d'organiser différents porteurs de démarches pour mutualiser les moyens d'animation notamment, et ainsi réaliser des économies d'échelle. Et ainsi d'anticiper les blocages liés à des phénomènes de concurrence entre territoires voisins. Pour les co-pilotes régionaux, on parlera plutôt de *"développer sur un territoire d'intérêts communs"* (V. Tatry).

Deux cas pratiques en Occitanie sont intéressants à traiter via l'intervention du réseau régional d'EIT :

- La démarche portée par le syndicat mixte La Montagne qui souhaite élargir le territoire de la démarche et sa gouvernance à l'échelle du département ;
- La démarche portée par la CCI du Gers qui intervient à l'échelle départementale, mais ne reçoit aucun soutien ou relais de la part des EPCI aux échelles infra-départementales.

Enfin, le troisième objectif est de **faire émerger de nouvelles démarches** pour répondre aux problèmes de l'équité territoriale, de la diversification économique, et de la densification des relations de coopération dans un enjeu de bouclage des flux régionaux. Prendre également en

compte l'enjeu de l'essaimage : répliquer une démarche, en l'adaptant aux conditions spécifiques d'un autre territoire), "car on a besoin d'exemples partout" (V. Tatry).

Ces trois priorités sont, dans les faits, suivies de manière concomitante.

Quelles modalités d'approche pour les démarches d'EIT occitanes ?

Les stratégies pour initier et développer une démarche d'EIT peuvent être variées, aussi il convient de se laisser un maximum de marges de manœuvre.

Ainsi, sur le plan de la **gouvernance territoriale**, il a été noté que l'échelle administrative des acteurs n'est pas forcément en cohérence avec les enjeux de ressources du territoire³. Aussi faut-il dépasser les frontières administratives. Ainsi par exemple pour la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées, l'articulation de leurs ambitions EIT est réfléchi en lien avec la démarche Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, qui se fait à l'échelle inter-régionale (Occitanie-Nouvelle Aquitaine). D'autre part, l'objectif de massifier les démarches existantes, vu plus haut, repose sur des enjeux de gouvernance territoriale. Enfin, il convient d'articuler entre elles les échelles d'intervention : ZAE, aire urbaine, territoire rural, etc.

Sur le plan de l'approche pour initier de l'EIT, il convient d'avoir une stratégie différenciée, à plusieurs entrées, selon le type de territoire et de situation pré-existante. Ainsi par exemple :

- Sur des ZA vierges, en création, on peut s'appuyer sur une stratégie globale d'implantation des activités économiques et se poser les questions en amont (exemple de l'approche des Portes du Tarn), se servir aussi de la phase de commercialisation pour entraîner les acteurs économiques dans la dynamique EIT ;
- *A contrario*, sur des zones d'activités vieillissantes, l'EIT peut permettre d'initier des rencontres entre dirigeants et redynamiser la zone comme espace commun ;
- À l'échelle d'un territoire, et de manière plus classique, les activités économiques déjà en place peuvent constituer des supports à de nouvelles synergies. Cette approche consiste à intégrer l'EIT et faire avec l'existant, à travers des projets concrets, et mobilisant un groupe d'entreprises locales (plus ou moins éloignées), et dont le succès opérationnel donnera envie d'être reproduit ailleurs (exemples avec les implantations des entreprises Distilleries Bows et Cellulo Pack dans le Tarn-et -Garonne). Ainsi, David Lambert note par exemple que les incinérateurs sont un point d'entrée intéressant, sur la base de l'exemple de DECOSSET qui valorise la chaleur fatale dans le cadre de projets locaux ;
- Une autre approche enfin, consiste à trouver des points d'entrée thématiques, par exemple la mobilité (Benoît Thierry : *"Trouver quelque chose qui fait prendre la mayonnaise, un point d'ancrage"*). Michel Peyron précise : *"Les façons de faire doivent être adaptées à chaque type de collectivité, en fonction du point d'entrée et des compétences de l'acteur porteur. On peut rentrer par la mobilité par exemple ou les services aux entreprises, et arriver sur la valorisation de l'énergie ou d'un autre flux de matière ou de déchets."*

³ Il est rappelé ici qu'en économie, un territoire est défini comme un système de relations complexes entre acteurs. Il n'est pas postulé, il est révélé à travers l'activation de ressources dans des situations de coordinations réussies (Colletis, Pecqueur).

Une approche intégrée et systémique de l'EIT

Le partage d'une vision commune est très important pour faciliter l'appropriation des décideurs publics et privés. Aussi les éléments suivants sont proposés comme guides pour l'action :

En premier lieu, l'EIT ne doit pas être enfermée dans des problématiques de déchets ou de développement économique. La tendance générale consiste à mettre l'accent sur la gestion des déchets à travers le recyclage, notamment sur le plan régional. Le meilleur déchet reste celui qui n'existe pas, et le recyclage doit être perçu comme la dernière des solutions (limites, pertes, faisabilité...). Une approche trop "déchet" risque de faire basculer le modèle dans une "économie des déchets". Pour Agnès Langevine, *"elle doit également être utilisée comme **stratégie d'aménagement et d'urbanisme**, comme un outil de planification territoriale"*. En effet, on peut considérer qu'il y a deux façons de faire de l'EIT :

- En lançant et en animant des démarches en tant que telles (l'approche la plus communément admise) ;
- En intégrant les principes de l'EIT dans l'intervention des collectivités, et notamment via les services développement économique, aménagement/urbanisme et commande publique. Cette seconde approche est moins fréquente ; il convient d'y inciter les acteurs.

En second lieu, la question de **l'articulation et de la complémentarité des démarches d'EIT, d'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) et d'éco-conception**. Cette bonne articulation est impérative pour clarifier le message et rendre l'action des différents réseaux plus efficace (*"L'une ne va pas sans l'autre"*, nous dit Agnès Langevine). Pour l'Ademe comme pour la Région, il y a un enjeu d'harmonisation des approches et des soutiens financiers et opérationnels. Il faut donc commencer par souligner le tronc commun entre les trois approches, en empruntant la description de Gabriel Colletis : *"Le souci d'articuler le développement économique, transition écologique et dynamique territoriale"*. Il s'agit ensuite de distinguer les complémentarités entre les trois approches : EFC, EIT et éco-conception. Ce travail est cours d'élaboration par les représentants des trois réseaux régionaux. Une première tentative par mots clés pourrait être la suivante :

- EFC : modèle économique humaniste, durable, créateurs d'emplois et de lien social dans les territoires, transformation des métiers, partage de la valeur, engagement réciproque, convergence d'intérêt, écosystème territorial coopératif, grandes fonctionnalités de la vie ;⁴
- EIT : territoire, synergies d'acteurs, coopération, flux et stock de ressources, matière/eau/énergie, animation dédiée, acteurs tiers ;
- Eco-conception : produit/service, performance environnementale, cycle de vie, création de valeur, compromis, implication transversale et stratégique, mode de production/consommation durable, évaluation environnementale⁵ ;

Enfin le dernier point concerne l'argumentaire, la façon dont l'EIT peut être amenée auprès des entreprises. Deux notions émergent alors : **la chaîne de valeur et le coût global**. Ces notions renvoient d'abord à la nécessité de faire évoluer ou d'imaginer une nouvelle comptabilité, orientée sur les flux de ressources, combinée avec la production d'une nouvelle sémantique et de nouveaux indicateurs. Agnès Langevine veut suivre *"comment accompagner les entreprises vers plus de circularité, notamment dans leur chaîne d'approvisionnement"*. Ad'Occ parle *"d'identifier*

⁴ Source : Elodie GUYOT (Terres d'EFC), animatrice du Pôle régional d'économie de la fonctionnalité et de la coopération en Occitanie

⁵ Source : Marie Cussol (Pôle Eco-conception), Animatrice du Programme Eco-conception en Occitanie

des chaînons manquant sur des chaînes de valeur”, en prenant comme exemple la filière “laine de mouton” dont la fonction lavage n’existe pas en France. Gabriel Colletis propose de prendre en compte les approches en coût global : *“Un vecteur d’intégration extrêmement important : la question des coûts. [...] Les acheteurs en entreprise par exemple ne regardent que le coût d’acquisition. Dans une démarche d’EIT, les acteurs devraient s’accorder sur la façon dont on calcule les coûts, et prendre en compte aussi les externalités positives et négatives.”* Comme le résume Michel Peyron, *“L’enjeu est parallèlement d’intégrer l’EIT dans les gènes des entreprises”*.

Rôle des acteurs

L’observation des dynamiques actuelles en région Occitanie permet d’identifier trois grandes catégories d’acteurs :

- Deux acteurs majeurs qui incitent et soutiennent l’EIT : ADEME et Région, avec les CCI comme relais et/ou opérateurs ;
- Les acteurs qui animent les démarches : en grande majorité des EPCI (intercommunalités et syndicats de déchets), et des CCI ; et de manière moins fréquente, des associations de zones (REESO pour Eurocentre), des Pays et PETR, à la marge Département et DDT.
- Les opérateurs de flux de ressources et de synergies : les entreprises en premier lieu, mais aussi les collectivités, et tous les acteurs économiques ;

Toutes les personnes interrogées confirment le **rôle déterminant des acteurs publics**, pour les moyens qu’ils peuvent déployer, notamment en lançant des appels à projets, et à travers l’achat public. Sur la commande publique, Agnès Langevine estime que *“nous n’y sommes pas”*.

De manière générale, l’acteur public, via les élus, est le garant de l’intérêt général. Du point de vue de l’EIT, les ressources (matière, eau, énergie, etc.) et la qualité des écosystèmes pourraient être considérées comme des biens communs en vue de leur gestion optimisée. Sans confondre l’intérêt général et les biens communs, ce sont toutefois, selon nous, des notions complémentaires. À ce titre, les acteurs publics ont un rôle à jouer pour pousser la concrétisation de synergies propices à des économies de ressources, alors même que les acteurs privés ne les considèrent pas comme rentables financièrement.

Un rôle particulier est reconnu aux EPCI, notamment pour les territoires déjà engagés dans des dynamiques telles que CTE, territoires d’industries, TER, etc. Pour l’ADEME, il est important que les collectivités disposent d’une compétence EIT. Et en termes de gouvernance, même si l’animation ou le rôle d’acteur-tiers est à un moment transféré à une autre entité, *“les EPCI doivent rester dans la démarche pour la co-piloter”* (Michel Peyron). L’agence régionale Ad’Occ abonde dans ce sens : *“les EPCI et les PETR doivent garder la main sur les démarches de développement économique intégrant de l’EIT. Elles ont l’avantage de leur périmètre de compétences élargi”*.

En ce qui concerne les partenaires régionaux, leurs rôles pourraient être synthétisés de la sorte :

- **Région : planifier, inciter et soutenir, montrer l’exemple.** *“La Région, via sa compétence développement économique, doit rester en soutien financier et dans un rôle de médiation” ; “Nous devons réinterroger nos aides (éco-conditionnalité) comme on l’a fait sur l’énergie”* (Agnès Langevine). Planifier l’EIT fait désormais partie intégrante des obligations de la

Région : “La Région élabore un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.[...]Il définit également les orientations en matière de développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale.” (Code général des collectivités territoriales – L4251-13)⁶

- **L'ADEME : faciliter les échanges d'expérience, informer, financer, articuler les stratégies nationales et régionales, aider à la montée en puissance.** Il s'agit notamment d’*“accompagner les EPCI pour mieux appréhender leur rôle auprès des entreprises”* (Michel Peyron). L'ADEME est *“un facilitateur technique, par nos animations, outils, et financements apportés”* (Véronique Tatry).
- Les services de l'État avec la DREAL, DIRECCTE, DDT
 - Focus sur la **DREAL : prévenir et accompagner** les entreprises sur le respect et l'évolution de la réglementation (sortie du statut de déchet, expérimentation de synergies de substitution, gardien de l'application de la réglementation ICPE).
 - Notre recommandation pour l'Occitanie serait d'élaborer un dialogue constructif avec les services de l'État quant à leurs interventions possibles pour l'EIT, dans une approche plus large (transition écologique) et d'en faire des acteurs moteurs ;
- Les chambres consulaires (CCI, CMA et chambre d'agriculture) comme partenaires. Les CCI sont plus souvent des acteurs opérationnels et/ou co-animateurs de démarches locales. Une discussion avec la CCIO pourrait être pertinente afin de réfléchir au rôle qu'elle pourrait jouer dans la gouvernance régionale.
- Les **agences régionales thématiques** (Ad'Occ pour l'économie, ARAC pour l'aménagement et la construction, AREC pour l'énergie et le climat, et ARIS pour les investissements stratégiques), comme relais opérationnels des dispositifs régionaux, avec un travail intégré et décloisonné.
- Les entreprises et les antennes régionales des réseaux professionnels (MEDEF, CJD, PEXE, France Cluster, CPME, etc.) ;

Enfin, un dernier acteur clé devrait être pris en compte : **le citoyen**. Or il est rarement une partie-prenante intégrée en première intention aux démarches d'EIT. Leur multiplication en région pourrait être l'occasion de travailler ces collaborations. Agnès Langevine nous dit que *“la question de la démocratie qui doit être poussée pour améliorer l'acceptabilité de certaines activités”*. L'implication des milieux associatifs, au niveau national comme au niveau local, qui constitue des lieux riches de connaissances et de partage d'informations sur ces questions.

Rôles et perspectives du réseau régional EIT

Le réseau régional d'EIT a été créé en 2020 pour démultiplier l'effort de soutien régional à l'EIT. Il fait suite à l'existence d'un Groupe de Travail EIT mis en place dans le cadre de l'élaboration du PRAEC (Plan régional d'action pour l'économie circulaire). Il revêt plusieurs vocations.

De manière générale, la grande ambition est de disposer d’*“un outil qui doit permettre le développement des démarches”* (Benoît Thierry), de *“démultiplier l'action”* (Véronique Tatry).

Il remplit pour ce faire plusieurs fonctions :

- Un **rôle d'animation supra-locale**, avec notamment pour finalité de faire **monter en compétences** les animateurs et porteurs de démarches d'EIT (collectivités et autres) ;

⁶ Cette modification récente du Code des Collectivités fait suite à la loi AGECE.

- Un rôle d'**essaimage** (faire émerger de nouvelles démarches) ;
- Un **rôle de communication**. Il s'agit d'*"Améliorer la visibilité du sujet EIT au niveau régional en utilisant la puissance d'affichage de la Région "* (A. Langevine). Mais ce sont également et surtout ses membres qui en sont les ambassadeurs : *"La force d'un réseau, ce sont ses influenceurs et ses prescripteurs pour convaincre, accélérer et massifier"*.
- C'est également un **outil de connaissance**, car il doit permettre de *"faire remonter du terrain des actions, et de connaître notamment celles qui se font seules"* (V. Tatry), c'est-à-dire sans forcément l'aide d'un acteur institutionnel type ADEME ou Région.
- Le réseau doit aussi être un **un catalyseur des acteurs et ressources**, à travers une fonction d'annuaire, et grâce à l'émulation entre membres qui est porteuse d'innovations. Le réseau pourrait aussi être un espace de rencontre entre certains besoins et certaines réponses à ses besoins (par exemple : des offres d'emplois régionales centrées sur le domaine de l'EIT).

Un autre objectif du réseau est de *"développer la gouvernance en lien avec l'économie circulaire : créer des liens à l'échelle infra-territoriale, favorables à l'émergence et à la pérennisation d'actions d'EC"* (Benoît Thierry). Il s'agit de faire vivre l'action 3.2 du PRAEC : Organiser et faire naître des vitrines sur le territoire, des coopérations... en s'appuyant sur des structures intermédiaires porteuses infra-régionales.

Plusieurs attentes concrètes ont été émises par les partenaires, mais aussi par certains porteurs de démarches :

- Le réseau occitan de l'EIT doit venir en complémentarité avec les réseaux régionaux EIT limitrophes (PACA, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes).
- Il doit également créer des liens, des passerelles, avec les autres réseaux thématiques occitans : économie de la fonctionnalité et éco-conception notamment.
- Il devrait faciliter les perspectives de financement des démarches
- Intégrer l'EIT dans les dispositifs existants dans des domaines tels que le développement économique et l'aménagement du territoire ;
- Il doit pouvoir participer au débat public : élaborer des préconisations, des propositions dans le cadre des politiques publiques régionales de développement économique.
- Il doit rester ouvert malgré son niveau d'expertise, faire des efforts de vulgarisation du sujet
- Pour ses membres et participants, il est proposé de s'ouvrir également au-delà du cercle des "déjà convaincus" :
 - Aller chercher des acteurs éloignés pour bien appréhender les fossés à franchir ;
 - Chercher à mobiliser des industriels autres que ceux déjà intéressés via leur cœur de métiers (déchets, eau, énergie). Il serait en effet intéressant d'avoir des *"chefs d'entreprises qui ne sont pas forcément dans le "radar" de l'EIT mais qui développent des stratégies s'apparentant à de l'économie circulaire, de l'EIT, de l'EFC"* (Agnès Langevine).

Troisième entrée pour le réseau régional EIT : un travail d'identification des **filières à enjeux**.

Une approche filière, en écologie industrielle, revêt deux intérêts principaux : elle est un formidable outil de sensibilisation ; elle permet de "dupliquer" des pratiques synergiques qui fonctionnent au sein de la filière.

Elle peut générer des effets de mutualisation, car les acteurs d'une même filière partagent certains enjeux de flux et une culture industrielle propre, pouvant ainsi générer plus aisément des relations

de confiance (nécessaires pour concrétiser des synergies). L'approche par filière n'est pas substituable à une approche "territoriale" de l'EIT, car la dimension géographique revêt une importance certaine dans la faisabilité de synergies. Elle n'en est pas moins utile pour stimuler des pratiques territoriales d'écologie industrielle en Occitanie.

D'un point de vue macro-économique, les filières clés du territoire occitan sont :

- Aéronautique, mécanique, espace, systèmes embarqués
- IAA (industrie agro-alimentaire)
- Santé
- Numérique
- Tourisme
- Eco-industries
- Nautisme

Les entretiens avec les animateurs de démarches locales d'EIT ont fait ressortir d'autres propositions, parfois plus précises eu égard aux spécificités de certains territoires :

- Agriculture & agro-alimentaire : viticulture
- Tourisme : sports de plein air (production de matériels)
- Eco-industries : hydrogène (filiale en devenir) ; bois, BTP

Objectifs du réseau, suivi et évaluation

Au lancement du réseau régional à l'automne 2020, ce sont 18 démarches plus ou moins actives qui avaient été pré-identifiées par l'équipe de pilotage. A l'issue des 6 premiers mois d'animation, la prise de contact systématique qui a été menée avec différentes structures (collectivités, syndicats, CCI, associations de zones...), l'effet réseaux ainsi que le bouche-à-oreille numérique ont permis d'étoffer cette liste.

En mars 2020, ce sont environ **25 démarches** qui sont identifiées comme en cours ou initiées, et à différents stades de maturité et de portage. Ce chiffre pourrait être considéré comme l'état zéro pour l'analyse de notre réseau régional.

Il convient donc d'établir un certain nombre d'objectifs pour le réseau en lui-même, et quant à ses impacts sur la dynamique régionale en matière d'EIT. Ces propositions sont une base de travail pour une co-élaboration avec les membres du réseau.

Proposition d'une grille d'objectifs et d'indicateurs :

	Objectifs	Indicateurs / an
Qualité et utilité du réseau régional EIT	Proposer un rythme dynamique et adapté aux besoins	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'événements proposés par an (rencontres régionales, webinaires, formations...) ● Nombre de participants pour chaque session ● Participants durables et impliqués
	Faire grandir le réseau :	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes participant au réseau

	augmenter le nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures participant au réseau • Vision géographique (départements ?)
	Produire des apports utiles aux membres : <ul style="list-style-type: none"> → montée en compétences → réseautage, opportunités → réponse aux questions des porteurs 	(évaluation via une enquête annuelle de la satisfaction des participants) + focus sur le centre de ressources (nombre d'appel)
	Proposer des contenus et supports attractifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres et de connexion aux communautés Cycl'OP • Nombre de vues des documents postés sur les communautés • Nombre de contributeurs
Dynamique régionale d'EIT	Pérenniser les démarches	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarches actives au-delà de 5 ans • Nombre de démarches avec des capacités d'auto-financement de plus de 50%
	Massifier les démarches d'EIT	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP en région dédiés à des démarches d'EIT • Nombre de synergies opérationnelles • Cartographie des dynamiques territoriales (montrant les imbrications et mutualisations de périmètres et/ou ressources)
	Essaimer : faire émerger de nouvelles démarches	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre totale de démarches en cours, tout niveau d'avancement confondu • Proportion des ZA de la région faisant l'objet d'une démarche EIT
	Transversalité : <ul style="list-style-type: none"> - Croisement entre réseaux - croisement entre expertises - Décloisonnement et intégration transversale dans les politiques publiques régionales et les dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations / croisements avec d'autres réseaux thématiques régionaux (EFC, écoconception...) : nb de réunions/événements en commun • Participations / croisements avec d'autres réseaux EIT régionaux • Montants (€€€) attribués en soutien à des démarches et/ou actions d'EIT : ADEME ; Région. • Nombre de Commissions (Conseil Régional) dans lesquelles l'EIT a été abordée

Définir les échéances de l'évaluation : la temporalité des objectifs et indicateurs.

Nous proposons deux rythmes pour l'évaluation :

- Un **suivi annuel** (à date anniversaire du lancement du réseau, soit à l'automne), avec une première échéance **fin 2023** (3 ans d'animation du réseau) ;
- Une échéance : les 12 ans du PRPGD et donc du PRAEC : 2031 (bilans à réaliser à mi-parcours en 2025 et bilan final en **2031**) ;

A noter : les porteurs de démarches locales d'EIT sont fortement incités à utiliser le Référentiel d'évaluation ELIPSE - obligatoire en cas de soutien financier de l'ADEME -. Cet outil sera adapté aux besoins locaux, dans le cadre du travail d'AMO. Il pourra fournir une partie des indicateurs

nécessaires à l'évaluation. Le reste des indicateurs sera créé et l'information collectée par l'AMO régionale.

Les moyens à mobiliser pour déployer la stratégie

Dans ce dernier chapitre, nous formulons des recommandations et des pistes d'actions pour déployer la stratégie. Elle pourra s'apparenter à une "stratégie en 3 marches" :

Première marche , des actions simples et pragmatiques :

- La plateforme numérique Cycl'OP reste la principale porte d'entrée du réseau régional pour publier toutes les informations à transmettre aux membres de la communauté régionale d'EIT ;
- Sur la question de l'articulation des approches EIT / EFC et éco-conceptions, une piste d'action pourrait être de :
 - Réaliser des webinaires communs avec les réseaux Terres d'EFC et le Pôle éco-conception ;
 - Organiser des événements mutualisés via Ad'Occ sur les "nouveaux modèles économiques", et orientés vers des filières spécifiques à enjeux ;
- Pour mieux intégrer l'EIT dans les stratégies et les plans d'actions des collectivités en région, et toucher d'autres services :
 - La Région formule des avis systématiques sur les PCAET (en tant que Personne Publique Associée) : c'est une opportunité d'y pousser l'EIT ;
 - L'ADEME impulse la réalisation de plans d'action en ECI, intégrant l'EIT auprès des EPCI dans le cadre de son programme national d'ECi (utilisation du référentiel et processus de labellisation) ; de même la signature de contrat d'objectifs territoriaux (COT) ;
- Pour mieux intégrer l'EIT dans les stratégies de développement économique et d'aménagement :
 - Élargir l'équipe de pilotage du réseau avec des acteurs tels que Ad'Occ (et AREC) et d'autres Directions de la Région (DEI et direction de l'aménagement et urbanisme)
 - Sensibiliser / Former les agents en Région et chez Ad'Occ sur les principes de l'EIT/ECi en adaptant le contenu à leurs prérogatives ;

Mobiliser des moyens de soutien déjà prévus comme autant d'opportunités à saisir pour diffuser l'EIT :

- Intégrer l'EIT dans l'appel à projet vers les entreprises prévu dans le Green New Deal
- Intégrer de l'EIT dans la formation des développeurs économiques aux "nouveaux modèles économiques" et prévu dans le Green New Deal
⇒ S'appuyer sur le réseau des développeurs économiques animé par la DEI à la Région ;
- Ouvrir les AAP et financements disponibles aux PETR dans le cadre du financement des postes d'animation dans le cadre des dossiers Leader/Région ;
- *" La mission d'accompagnement et ingénierie des EPCI est un métier à la marge dans les agences régionales de développement. Ad'Occ est une des seules ARD à le faire, c'est un atout".*

⇒ Il s'agirait de s'appuyer sur cette fonction pour renforcer l'intégration de l'EIT dans les missions d'Ad'Occ (par exemple voir comment l'EIT est intégrée concrètement dans les accompagnements et les projets des entreprises lauréates de l'AAP "transition écologique et innovation")

- Mettre de l'EIT dans tous les dispositifs régionaux d'accompagnement à la mutation des modèles industriels ; une obligation de recherche / sensibilisation d'EIT. ex : Parcours Usine du Futur (pour amener les entreprises à se sensibiliser, même si c'est sans obligation de résultat)
- La nouvelle agence régionale pour les investissements stratégiques serait à mobiliser
- *"Des opportunités à saisir : le levier des nouveaux contrats avec les EPCI pour faire converger les politiques"* (A. Langevine), l'outil du Contrat d'Objectif de l'ADEME.
- Mais également : *"le Plan de relance, l'enjeu des nouvelles filières REP"* (A.Langevine).

Enfin, une 3^{ème} marche possible, à partir de quelques propositions plus ambitieuses :

- Imaginer un dispositif expérimental qui appuie un collectif composé d'entreprises + acteur tiers + collectivité, à l'échelle territoriale pour identifier des synergies dans le cadre de démarche existantes et relativement mature (car nécessité de mobiliser des entreprises) ;
- Dialoguer avec les élus régionaux pour configurer une approche commune de l'EIT comme opportunité et pouvant être intégrée aux actions de développement économique de l'agence Ad'Occ (étape préalable de la suivante)
- Sensibiliser et former les agents du développement économique (Ad'Occ, EPCI, etc.), mais aussi d'autres organismes en charge du développement économique ;
- Communiquer sur les dispositifs de soutien financier portés par la DR Ademe et la Région auprès des agences de développement (Ad'Occ notamment).

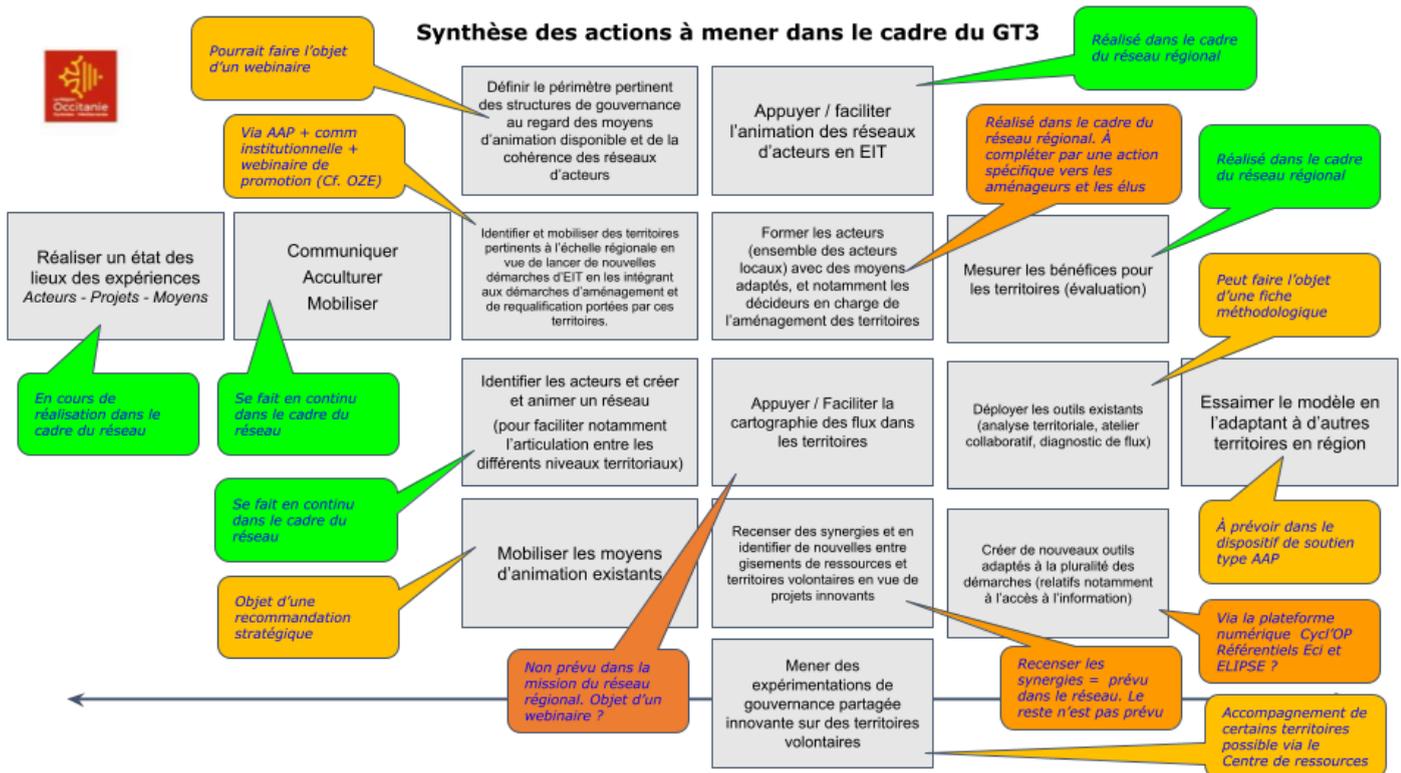
⇒ L'enjeu est le développement de l'ingénierie d'animation pour faire **émerger** des collectifs d'acteurs (dans une perspective d'EIT).

- Mettre en place une coordination entre les différentes actions des structures qui ont une mission de développement économique, et qui interviennent sur l'économie circulaire (ARD, région, URSCOP, CRMA, etc.) ;
- Rendre concrète et opérationnelle l'articulation économie/écologie : *"à défaut d'un pilotage unique, il faudrait au moins des passerelles pour qu'un projet soit à la fois écologique et économique. [...] Il faut des lieux de transversalité pour que la conception même des politiques de l'écologie et l'économie soient non séparables."* (G. Colletis)
 - ⇒ Une perspective pourrait-elle être d'envisager une fusion des Agences Ad'Occ et Agence régionale Énergie Climat (AREC)...
- Inciter à une animation systématique des zones d'activité : *"il y a tellement de ZA qui ne sont pas animées du tout ! Cela devrait être une obligation, pour les EPCI, de prévoir les moyens d'animation de leurs ZA quand elles les créent"* (V. Tatry).
- Aider au développement de filières universitaires ou à la formation des étudiants en généra pour assurer l'intégration des concepts chez les futurs jeunes acteurs, car ce sont eux qui auront les décisions les plus difficiles à prendre.

Articulation avec la feuille de route issue du GT3 du PRAEC

Nous reprenons ici le schéma illustrant la feuille de route du GT3 du PRAEC (synthèse des actions à mener GT PRAEC) avec un commentaire sur la prise en compte des actions dans le cadre de la mission du réseau.

En vert, ce qui d'ores et déjà pleinement partie du travail réalisé dans le cadre du réseau. En orange, ce qui n'est pas prévu intégralement dans le cadre du réseau. En jaune, tout ce qui pourrait être réalisé dans la cadre du réseau, si validations.



Ce schéma montre donc que le réseau EIT tel qu'il a été conçu, avec ses moyens d'animation, répond en grande partie aux actions identifiées dans le cadre du GT3 du PRAEC.